

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Accompagner les talents et les ambitions collectives	547

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2, L216-11,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2017 approuvant la convention-type relative aux projets Connect Talent,
- VU** la délibération du Conseil régional du 13 Novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention ENVOLEO modifié
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme 547 « Accompagner les talents et les ambitions collectives »,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant les termes de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Campus connectés « A2PAS » Accompagnement-Proximité-Accès au supérieur et affectant à cette mesure un montant de 100 000 euros en autorisations de programme et 200 000 euros en autorisations d'engagement,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

à la communauté de communes de Chateaubriant Derval une subvention en investissement de 50 000 € sur un montant subventionnable de 62 500 euros HT, pour son projet de campus

connecté « FUTUR », dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional lors de la session du 16 et 17 décembre 2020

APPROUVE

les termes de la convention de financement Région/Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

les dérogations au règlement d'intervention Envoléo et le versement l'aide régionale aux étudiants, présentés en annexe 2.

ATTRIBUE

Une subvention d'investissement de 400 000 € sur un montant subventionnable de 800 000 € HT à l'INSERM pour le soutien au projet 'CancerGen' (Integrative computational analysis of cancer genomes) présenté dans le cadre du dispositif Connect Talent

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du premier août 2020,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention type approuvée en Commission permanente du 17 novembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs